

Master 2 Professionnel Urbanisme et aménagement

Parcours

Politiques et projets d'habitat et de renouvellement urbain

Le parcours **Politiques et projets d'habitat et de renouvellement urbain** forme les étudiants à la compréhension des enjeux urbains et au projet d'urbanisme **par le prisme de l'habitat et du renouvellement urbain**, qui appellent une pratique et des savoir-faire spécifiques.

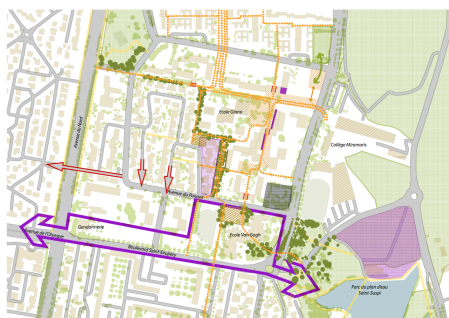
Lieu privilégié de construction des identités et des sociabilités, l'habitat dépasse le seul cadre du logement pour l'envisager dans son environnement : il joue à ce titre un **rôle déterminant dans l'intégration sociale des ménages, mais aussi dans la composition de la ville et le fonctionnement équilibré des territoires**. Dans le même temps, l'impératif du développement durable commande de « **retravailler** » **sur la ville existante**, de la renouveler, en la revalorisant, la requalifiant et l'intensifiant. L'habitat et le renouvellement urbain se trouvent ainsi au **centre des grands chantiers conduits par les pouvoirs publics** (réponse à la crise du logement et à l'évolution des modes d'habiter, renouvellement urbain, transition énergétique, prise en compte des citoyens dans la définition de leur cadre de vie...), appelant **une évolution des pratiques et un ajustement permanent du cadre d'intervention** et de la gouvernance.

Le parcours porte en outre une attention particulière à **la diversité des situations de projet**, de la réhabilitation à l'urbanisation nouvelle en passant par le renouvellement urbain, des espaces centraux aux espaces périurbains en passant par les banlieues, de l'ilot à la métropole en passant par le quartier, du logement aux espaces publics.

Objectifs de la formation

Sur la base d'un tronc commun dispensant les savoirs et savoir-faire fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement, le parcours entend former des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement armés pour **répondre à la diversité des enjeux en matière d'habitat et de renouvellement urbain** au croisement de trois entrées : la **compréhension** de la pluralité et des situations territoriales ; **l'analyse et le maniement des politiques publiques** de l'habitat et de la ville ; la **maîtrise des différents outils, démarches et procédures** de projets d'habitat et de renouvellement urbain.

De l'élaboration des cadres stratégiques (PLH ...) au montage opérationnel des projets, le parcours forme ainsi les étudiants à **l'emboîtement des échelles d'intervention et des systèmes d'acteurs** en matière d'habitat et de renouvellement urbain.



Responsable parcours :

Séverine Bonnin-Oliveira, severine.bonnin-oliveira@univ-amu.fr

Scolarité : Sophie Barbotin, s.barbotin@univ-amu.fr

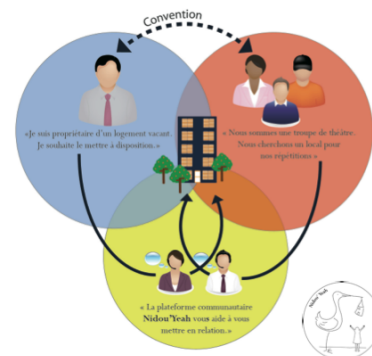
Compétences et débouchés

La formation s'inscrit ainsi dans les domaines d'activités identifiés par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : spatialisation des projets de territoire, production d'aménagements urbains, gestion urbaine, mise en œuvre de projets territoriaux et urbains, animation et production de savoirs, permettant ainsi une insertion rapide sur le marché du travail.

La transversalité de l'approche conduite au sein de la formation vise à développer des compétences multiples, **en études et diagnostic, en montage d'opération et conduite de projet (de renouvellement urbain, d'amélioration de l'habitat...), en accompagnement social, animation et concertation.**

L'ensemble de ces compétences offre des débouchés dans des **structures publiques ou privées**, qui, de manière spécifique ou parmi d'autres champs d'intervention, travaillent sur **les questions d'habitat et de renouvellement urbain, en interface avec les enjeux transversaux de l'aménagement et de l'urbanisme** : collectivités locales et structures publiques (communes, EPCI, PNR...), établissements publics d'aménagement, agences d'urbanisme, société d'économie mixte, bureaux d'études, promoteurs, bailleurs sociaux, associations.

Les profils ouverts sont donc variés : chargés d'études pré-opérationnelles, d'opérations ou de concertation en bureaux d'étude, chargés de mission habitat dans les services de collectivités ou structures publiques, chef de projet renouvellement urbain junior chez un bailleur social ou encore responsable logement d'association.



Modalités d'accès et inscriptions

Les candidats doivent avoir validé 240 crédits, dont 60 crédits délivrés par des parcours de masters ou formations de types équivalents.

L'admissibilité est prononcée sur la base d'un dossier montrant l'adéquation du profil et du projet du candidat avec les enseignements dispensés et les attendus de l'équipe pédagogique.

L'admission au parcours est prononcée à la suite d'un entretien oral.

Responsable parcours :

Séverine Bonnin-Oliveira, severine.bonnin-oliveira@univ-amu.fr

Scolarité : Sophie Barbotin, s.barbotin@univ-amu.fr

Contenu de la formation

SEMESTRE 1	Crédits ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiants
Tronc commun : Penser, Elaborer, Projeter	8			57
Théories et débats de l'urbanisme		21		21
Projet urbain et territorial		18		18
Approches participatives du projet		18		18
Tronc commun : Réaliser et Mettre en œuvre	8			53
Approche opérationnelle de l'urbanisme		21		21
Financement de l'urbanisme		21		21
Initiation à la recherche		11		11
Enseignements du parcours	14			98
Politiques publiques de l'habitat : continuités et innovations	2	16		16
Renouvellements urbains	4	22	6	28
Atelier de projet	8		54	54
TOTAL	30			208

SEMESTRE 2	Crédits ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiants
Tronc commun : Concevoir et Composer avec la durabilité	4			43
Urbanisme durable : principes et méthodes		16	6	22
Formes urbaines et densités		21		21
Tronc commun : Méthodologie du mémoire	6	11		11
Enseignements du parcours	20			84
Approche opérationnelle de l'habitat	2	8	6	14
Aménagement des espaces publics en milieux habités	2	10	6	16
Atelier de projet	8		54	54
Stage professionnel	8			
TOTAL	30			138

Contenu des enseignements propres au parcours

S1 : Politiques publiques de l'habitat : continuités et innovation (16h CM)

Ce module a pour objectif de présenter le cadre de l'action publique en matière de logement et d'habitat en adoptant et croisant plusieurs points de vue. D'abord, celui des « objets » de cette action publique, qu'ils soient historiques (accession à la propriété, logement social, droit au logement) ou plus récents (habitat participatif) : il s'agira d'identifier les cibles des politiques publiques de l'habitat. Ensuite, celui de leurs acteurs : des prémices de la décentralisation au processus continu de territorialisation de l'habitat, il s'agira de revenir sur le contexte d'une coopération intercommunale accrue et d'un partage des compétences toujours réel. Enfin, celui des outils de l'action publique : de mécanismes fiscaux en dispositifs bancaires, de contraintes réglementaires en documents de programmation, la question des moyens de l'action sera abordée.

S1 : Renouvellements urbains (22h CM – 6h TD)

Il s'agit à travers ce module d'analyser les phénomènes de dévalorisation qui affectent de façon préoccupante un nombre significatif de quartiers, en les situant dans les processus de recomposition des territoires urbains et en en dégagant les enjeux ; de clarifier les notions (renouvellement, réhabilitation, rénovation, requalification, régénération ...) ; de s'initier aux politiques et aux stratégies

Responsable parcours :

Séverine Bonnin-Oliveira, severine.bonnin-oliveira@univ-amu.fr

Scolarité : Sophie Barbotin, s.barbotin@univ-amu.fr

d'intervention des pouvoirs publics ; d'appréhender la place des habitants dans les opérations de renouvellement urbain. Il s'agit de comprendre la situation spécifique des quartiers centraux, du traitement des situations de logement les plus problématiques au projet de requalification d'ensemble ; des grands ensembles en politique de la ville depuis 40 ans et en rénovation urbaine depuis 2003, symbole des dynamiques partenariales et de la participation habitante au projet de renouvellement urbain ; des tissus pavillonnaires périurbains, dans un contexte de limitation de la consommation foncière et de restructuration dans l'optique d'un aménagement plus durable.

S1 : Atelier de projet spécialisé (54h TD)

L'atelier de projet constitue une clé de voûte du dispositif pédagogique des formations en aménagement et urbanisme. Conduit par petits groupes, il participe à l'objectif de formation de futurs professionnels à l'analyse d'un territoire en vue d'y inscrire un projet, aux processus de conception des projets urbains et à leur traduction graphique. Dans le cadre du parcours, il consiste en une mise en situation professionnelle conduisant les étudiants à formuler des stratégies d'intervention et/ou des projets en matière d'habitat et de renouvellement urbain dans le cadre de commandes émanant d'une diversité de structures (collectivités territoriales, aménageurs, bailleurs sociaux...). L'atelier est l'occasion d'une pratique en grandeur réelle et d'échanges avec des partenaires professionnels (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre). L'atelier de projet met en situation les enseignements fondamentaux en vue de l'acquisition de nouveaux savoir-faire (dont le travail en équipe pluridisciplinaire).

Au premier semestre, et bien que l'atelier conduit de septembre à mars est conçu de manière itérative, le travail s'axe principalement sur les phases de diagnostic et de définition des pistes stratégiques.

S2 : Approche opérationnelle de l'habitat (8h CM / 6h TD)

Dans la continuité de l'UE de tronc commun approche opérationnelle de l'urbanisme, il s'agit là d'acquérir des outils spécifiques aux problématiques d'habitat et de renouvellement urbain du point de vue de la mise en œuvre des politiques et projets. Deux grandes entrées sont mobilisées. Celle des modalités d'utilisation des outils juridiques de l'urbanisme pour réaliser les objectifs et les programmes d'actions des politiques de l'habitat et du logement dans une logique de projet de territoire : il s'agit d'amener des étudiants non juristes à mieux appréhender l'encadrement juridique de ces outils afin d'intégrer la dimension juridique dans les décisions d'urbanisme. Celle du montage d'opération : il s'agit d'y présenter les outils et la méthodologie nécessaires à la pratique du montage d'opération et de mettre en perspective ces acquis pour se projeter dans la réalité d'un environnement professionnel.

S2 : Aménagement des espaces publics en milieux habités (10h CM / 6h TD)

En complément de l'apprentissage du projet par « composition » qu'assure l'atelier, l'exercice d'études de cas procède lui plutôt par « décomposition » de tout ce qu'il a fallu mettre ensemble pour en arriver à une situation observée au temps présent. En cela, l'étude de cas constitue un exercice d'apprentissage du projet à part entière, une « troisième voie » complémentaire de l'atelier et des enseignements universitaires dédiés aux théories de l'urbanisme et du projet.

L'enjeu de ce module est d'interroger la place des espaces extérieurs au sein d'ensembles à dominante résidentielle, eux-mêmes par ailleurs souvent intégrés à des projets d'urbanisme.

Il s'agira pour l'étudiant d'être en capacité de lire un projet au temps présent au prisme de son histoire, de prendre conscience de la diversité des dispositifs techniques et des réponses urbanistico-architecturales, de réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'aménagements d'espaces extérieurs intégrés à des opérations d'habitat, et enfin de développer une aptitude à leur analyse critique.

S2 : Atelier de projet spécialisé (54h TD)

Dans la continuité du travail du premier semestre, l'atelier s'axe principalement sur la déclinaison opérationnelle du parti pris d'aménagement.

Responsable parcours :

Séverine Bonnin-Oliveira, severine.bonnin-oliveira@univ-amu.fr

Scolarité : Sophie Barbotin, s.barbotin@univ-amu.fr